

Fiche technique du Plan de gestion concertée du lac Kipawa

Comité permanent pour le lac Kipawa

Rôle du comité permanent

La mission de ce comité permanent pour le lac Kipawa serait de faire un suivi et une mise en application du Plan de gestion concertée du lac Kipawa. Il représenterait tous les intérêts présents autour du lac Kipawa. Par ailleurs, ce comité pourrait être interpellé sur les projets pouvant se développer sur le lac Kipawa et émettrait des propositions pour rester dans l'état d'esprit du Plan de gestion concertée. Toutes ces responsabilités seraient exécutées à titre de recommandation, mais permettraient d'orienter les décideurs (MRC et MRN).

Composition possible du comité permanent

Pour assurer l'acceptabilité sociale du comité, celui-ci devrait être équilibré en terme de représentation. De plus, pour assurer son efficacité et faciliter les échanges, le nombre de participants devrait se restreindre à environ une dizaine. Voici une suggestion de composition équilibrée et avec un nombre limité :

- Milieu municipal et MRC (3)

3 représentants des municipalités (Kipawa, Témiscaming, Béarn, Laniel), 1 représentant de la MRC et du TNO Les lacs du Témiscamingue comprenant Laniel.

- Secteur économique (3)

1 représentant des pourvoyeurs, 1 représentant du milieu industriel, 1 représentant du milieu touristique.

- Milieu environnemental et communautaire (3)

1 représentant des groupes environnementaux, 1 représentant des riverains (association ou regroupement), 1 représentant des chasseurs-pêcheurs, représentants des premières nations.

Des personnes ressources pourraient être représentées pour assurer une plus grande efficacité. Ce comité serait ainsi directement en contact avec les gestionnaires du territoire et vice versa. Ce partenariat pourrait permettre une gestion sur le long terme du lac Kipawa.

Logistique et fonctionnement du comité

Deux options de fonctionnement se présentent :

1) Suivi uniquement

Coordination par une personne responsable à hauteur de 1 journée par semaine :

- 3 rencontres annuelles du comité permanent

- Suivi des dossiers et organisation des activités

- Liens entre les acteurs et recherche d'actions qui pourraient être mises en place

2) Suivi et mise en application

Coordination par une personne responsable à hauteur de 4 journées par semaine :

- 3 rencontres annuelles du comité permanent
- Suivi des dossiers et organisation des activités
- Mise en application des actions visées par le comité en partenariat avec les décideurs et aménagistes

En considérant que ce comité serait équilibré, l'OBVT pourrait un acteur intéressant pour coordonner ce projet. Cette coordination serait conditionnelle au déblocage d'un financement pour assurer ce service.

Date de mise en place du comité

Dans le cadre du Plan de gestion concertée du lac Kipawa, le comité de concertation proposait de mettre en place ce comité d'ici 2014.

Exemples et liens utiles :

- Gravel, B., Ruel, M., Bilodeau, D. et Gariépy. S. (2004). *Guide de démarrage de comités de sous-bassin versant*. COGEBY, Saint-Hyacinthe, 101 p.
- <http://www.robvq.qc.ca/experiences/details?experience=48>